

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
du Conseil d'Administration de l'A.B.C.S.M
du Samedi 07 Septembre 2019
à 10H30 au Pavillon Mouillère**

Etaient présents 5 administrateurs sur 8

**Monsieur Didier BOLAMPERTI
Monsieur Alain TOUSSAINT
Monsieur Pierre SOLIGNAC**

**Monsieur Marc LAINE
Madame Sandrine MAUBECHÉ**

Absents : Monsieur Gil GUILLAUME (absent en raison du tirage de concours de parisienne à Nodent), Monsieur Jacques ROZE et Monsieur Patrick HERBAUT

Auditeurs libres : Monsieur Nicolas DONNART, monsieur Daniel SAUTIER, Monsieur Fabrice BLANC et Monsieur Michel PERONNEILLE

Introduction de la réunion :

La parole a été prise par Monsieur Didier BOLAMPERTI.

Alors que les querelles et colères spontanées sont de plus en plus récurrentes, les sujets de fonds, inhérents à la vie du club, sont relégués au second plan.

En effet, les sujets tels :

- La signature éventuelle d'une convention avec la Mairie de Paris pour assurer sa pérennité
- Le recrutement de jeunes sociétaires
- L'évolution dans les années à venir du jeu de parisienne

ne sont en aucun cas évoqués alors que tous nous nous devons de penser au long terme. La préoccupation majeure est l'existence du club dans les 5 prochaines années.

Le président rappelle qu'en 2014 l'ABCSM ne comptait que 40 membres et que désormais nous sommes plus de 200.

Il convient donc de responsabiliser les sociétaires.

2) SITUATION FINANCIERE PAR Mr TOUSSAINT

Au 07 septembre 2019, l'A.B.C.S.M présente un solde positif de 10 650 euros sur son compte bancaire. La subvention départementale de 1 300 euros devrait être versée avant la fin du mois.

Monsieur Alain TOUSSAINT souligne, à juste titre, que la situation financière du club est bonne et que les travaux d'embellissement et de rénovation (pavillon, bar, toilettes, achats de mobiliers) ont entièrement été couverts et n'ont pas mis en péril l'A.B.C.S.M.

3) PLANNING DES TRAVAUX

La tranchée pour enterrer les canalisations d'eau et les câbles électriques va être réalisée en Octobre afin de pouvoir créer le bar d'hiver qui sera un véritable « club house » dans la première salle du pavillon Moullière. Les travaux devraient se finir fin octobre.

Les bancs endommagés vont être réparés grâce au concours de Monsieur GAILHAC.

La date de l'élagage est à convenir avec la Mairie de Paris pour fin octobre.

Le chêne situé à coté de la buvette intérieure va être abattu.

4) PLANNING DES CONCOURS DE PETANQUE 2020 : -

Monsieur Didier BOLAMPERTI rappelle que l'engagement du club a recevoir des concours officiels est capital. Un accueil chaleureux doit être réservé aux joueurs des autres clubs et il convient d'organiser ces concours de façon méthodique en responsabilisant chaque sociétaire et en comptant sur la participation de chacun.

Monsieur Marc LAINE indique que le choix des concours se fera en Novembre auprès du Comité. Sont retenus 4 concours vétérans et 2 concours mixtes en triplette le dimanche, soit un total de 6 concours en 2020.

Monsieur Michel PERONNEILLE informe les administrateurs du nouveau règlement concernant les clubs de pétanque ayant plus de 50 licenciés : le club doit avoir un arbitre en 2020. Monsieur Nicolas DONNART se propose de faire la formation auprès du comité. Une affiche sera tout même mise pour informer que tout licencié qui le souhaite peut se proposer pour la formation à l'arbitrage mais aussi au logiciel concours. Il est important de trouver des volontaires.

5) CREATION DU BUREAU PETANQUE

Le responsable de la section Pétanque est Monsieur Marc LAINE.

Son bureau se compose de :

Michel PERONNEILLE en charge des relations avec le Comité et la Fédération.

Monsieur Fabrice BLANC pour les ateliers de perfectionnement.

Monsieur Stéphane PETIT en tant qu'animateur.

Monsieur Fabrice BLANC a tenu à remercier très chaleureusement l'aide apportée par Monsieur Alexandre VANDIER lors des ateliers de perfectionnement du samedi matin.

Le conseil, voulant dynamiser la section pétanque, a décidé à l'unanimité que les joueurs licenciés de moins de 20 ans bénéficieraient d'une adhésion gratuite et qu'entre 20 et 30 ans, l'adhésion serait à demi-tarif.

La désignation des chefs d'équipe pour les championnats à venir va se faire très rapidement. Monsieur Marc LAINE a évoqué :

- lui même en charge de la première division
- Monsieur Manu MENDES en charge de la troisième division

- Monsieur Patrick HERBAUT en charge de la sixième division
Les postes sont à confirmer.

L'affichage de la section Pétanque va être repensé afin qu'il soit plus clair.

6) EVENEMENTS :

Dimanche 29 septembre, privatisation pour quelques heures du club dans le cadre de l'Alliance Saint Maurice jumelage
Le club sera exceptionnellement « privatisé » à cette occasion jusqu'à 15H30.

7) DIVERS

Démission de Mr Gil GUILLAUME au 30 septembre : Madame Sandrine MAUBECHE et Monsieur Claude CHABALIER avec l'aide de Monsieur Daniel SAUTIER se proposent d'assurer un intérim jusqu'à l'Assemblée Générale en Janvier 2020.

Définir le rôle de l'A.B.C.S.M au sein de la fédération de parisienne : le conseil décide de rester dans la Fédération en 2020.

Date du retour de Villecresnes : en raison des concours, inter-clubs et du début de l'automne, le retour est reporté aux beaux jours en 2020.

Bilan de l'entrevue avec Mme Degrave, Numéro 1 des Parcs et Jardins de la Mairie de Paris et Mr Lamelot , Responsable du Bois de Vincennes : Celle-ci s'est très bien passée et Madame Degrave a évoqué la possibilité de signer une convention avec la Mairie de Paris pour pérenniser la concession. La réponse devrait être donnée fin novembre. Elle a été enchantée par la rénovation du toit des toilettes qui servira désormais de modèle pour les autres associations dans le bois de Vincennes.

Monsieur Lamelot a mis en relation le club avec Monsieur Guillaume Douault, Animateur au Jardin Botanique – Parc Floral de Paris, pour mettre en place des sorties périscolaires pour les collégiens de 10 à 12 ans.

Monsieur Nicolas DONNART a ensuite pris la parole pour faire un point sur l'activité du site internet de l'A.B.C.S.M. Fin août, nous avons eu plus de 2 500 visites sur le site. Les sociétaires sont satisfaits de la mise en place du site. Aussi, il évoque la possibilité de développer également des comptes « Instagram », « twitter » et « youtube ». Il avertit également que les photos des joueurs étant diffusées sur le site et « Facebook », il convient de leur demander leur consentement pour leur droit à l'image. IL est décidé que lors de la prochaine Assemblée Générale un formulaire à remplir sera donné au membres.

La séance a été levée à 12H00.

La Secrétaire Générale
Sandrine VERRET MAUBECHE

Le Président de l'A.B.C.SM
Didier BOLAMPERTI